

élèves auront les informations communiquées la PsyEn et par les professeurs principaux de 3°.

On ne précise pas les options souhaitées en LGT. Elles seront choisies ultérieurement lors de l'inscription en lycée début juillet.

Certaines sections particulières devront être précisées (bachibac,, esabac, section sportive). Les informations seront communiquées à ce sujet.

Il faudra saisir les vœux dans les établissements de l'académie de Lyon mais aussi les vœux envisagés dans d'autres académies (jusqu'à 5 possibles).

Les vœux seront étudiés en conseils de classe du 3° trimestre (qui auront lieu au cours des 2 premières semaines du mois de juin). **Un avis définitif** sera donné et deviendra **décision d'orientation**.

Soit le conseil de classe est d'accord avec les vœux formulés par les familles, soit le conseil de classe n'est pas d'accord avec les vœux formulés. Dans ce second cas de figure, un dialogue s'engagera avec la principale du collège afin d'arrêter les vœux les plus cohérents avec le profil de l'élève.

Seuls les vœux qui seront en accord avec la décision d'orientation du chef d'établissement pourront être maintenus dans le TSA.

PHASE 3 – (fin juin)

TELESERVICE INSCRIPTION

Fin juin, les familles se reconnecteront sur le TSA pour prendre connaissance de **l'affectation** de leurs enfants (établissements, formations). Elles procéderont ensuite à leur **inscription** (les informations seront données pour une inscription en ligne et pour préparer les documents à déposer dans les établissements début juillet).

Veillez à télécharger les informations saisies et les documents disponibles (notification d'affectation par exemple) pour en conserver des exemplaires papier.

Les informations sur l'orientation sont consultables sur l'ENT (informations déposées par les professeurs principaux). Mme Roy (PsyEn), les professeurs principaux, M. Portal (principal adjoint) et moi-même serons disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

N. Picard

Principale

INFORMATION ORIENTATION POST 3°

Connexion au portail Scolarité services : teleservices.education.gouv.fr + choisir le service "orientation".

3 phases d'orientation à suivre à compter du 2° trimestre :

PHASE 1 - (2° trimestre)

TELESERVICE ORIENTATION (TSO)

Au 2° trimestre, les familles devront saisir **les intentions provisoires d'orientation** de leurs enfants sur le TSO (connexion avec les codes Educonnect –codes parents, remis en début d'année). Il faudra préciser les voies d'orientation : **2nde générale et technologique (2GT), 2nde professionnelle (2PRO), 1^{re} année de CAP**. Il faudra les classer dans l'ordre de "préférence". Il faut tenir compte des résultats des élèves afin que les vœux soient cohérents avec ces résultats.

Il est possible de préciser le statut de la formation : formation initiale ou formation en apprentissage.

Quand ?

- Avant le conseil de classe, les familles saisissent les vœux qui seront étudiés lors du conseil de classe du 2° trimestre.

- Après le conseil de classe, les parents se reconnecteront pour prendre connaissance de **l'avis provisoire** donné en conseil de classe sur les intentions d'orientation envisagées après la 3°. Ils devront en "accuser réception".

Le TSO sera accessible aux parents durant une période avant les conseils de classe puis de nouveau après les conseils de classe.

PHASE 2 - (3° trimestre)

TELESERVICE AFFECTATION (TSA)

Au 3° trimestre, les familles devront saisir **les intentions définitives d'orientation** sur le TSA (connexion avec les codes Educonnect). Elles devront préciser les vœux définitifs choisis par les élèves : voies d'orientation (2GT, 2PRO ou 1^{re} année de CAP) et formations précises et établissements (lycées publics et privés, apprentissage, MFR...). Attention, les démarches vers les établissements privés seront effectuées par les familles.

Les familles pourront retrouver les établissements et les formations précises sur le TSA en faisant une recherche par "mots clés".

Attention, lors de la saisie d'un vœu en voie professionnelle, il faut penser à rechercher la famille de métiers à laquelle appartient un bac pro pour sa saisie précise dans le TSA. Les

Connexion au service en ligne Orientation

ETAPE1

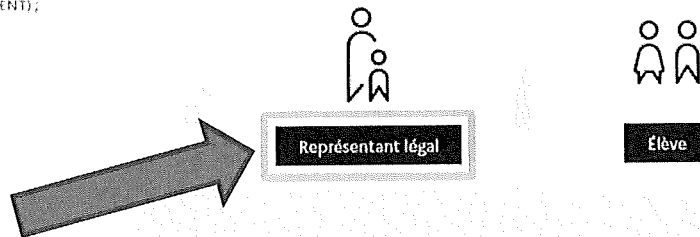
Le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par représentant légal.

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil

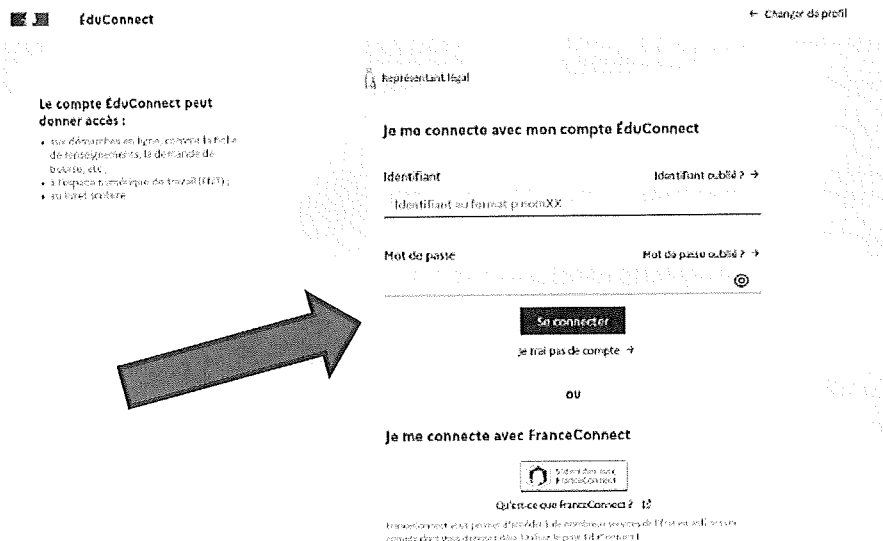


Connexion au service en ligne Orientation

ETAPE2

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte EduConnect.

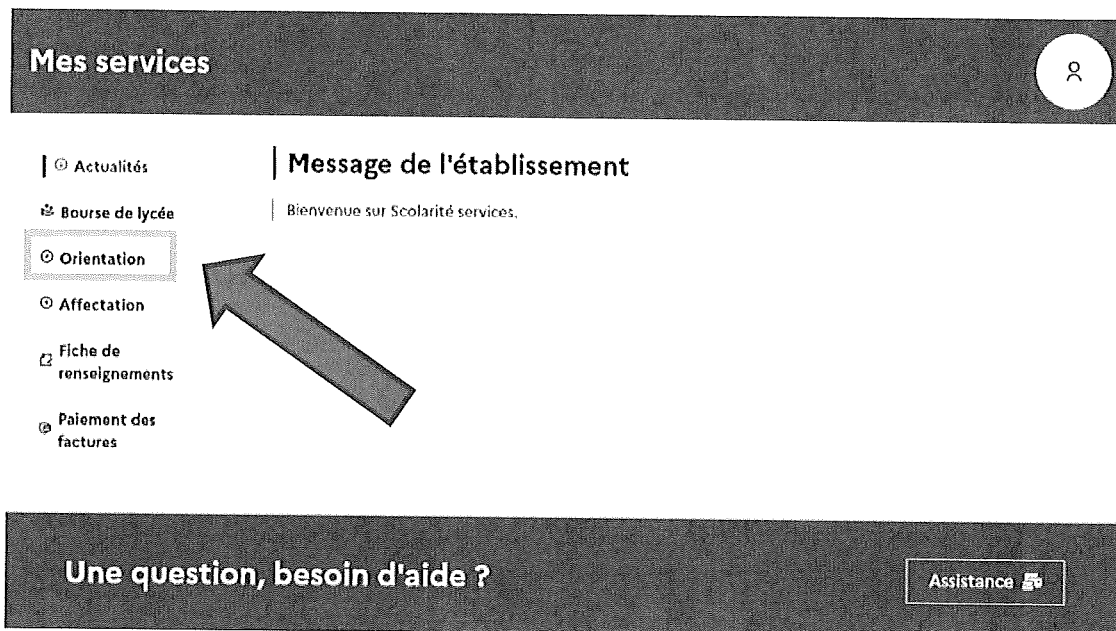
Accès avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.



Connexion au service en ligne Orientation

ETAPE3

Sur la page d'accueil de Sclolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.



Saisie des intentions d'orientation

ETAPE4

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies parmi les possibilités suivantes :

- 2^{da} générale et technologique ;
- 2^{da} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable). Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » ;

Présentation de chaque phase pour repérer les différentes étapes.

Je saisis les Intentions d'orientation

Saisie des intentions d'orientation

ETAPE5

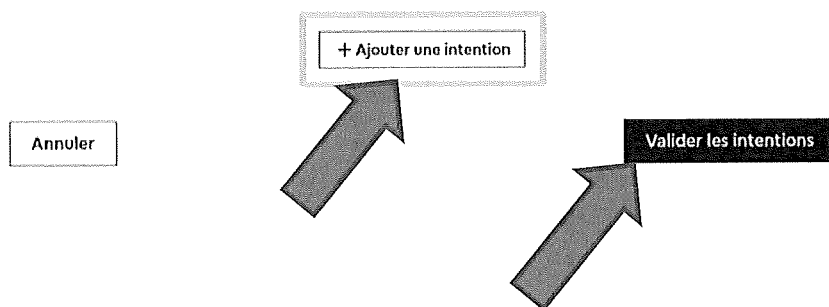
Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées.

- ① Actualités
- 🎓 Bourse de lycée
- | ② Orientation
- ③ Affectation
- 📄 Fiche de renseignements
- 💰 Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

- ①
- Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**
- Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



ETAPE6

Saisie des intentions d'orientation

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Intentions d'orientation

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- ☐ 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- ☐ 2^{de} professionnelle
- ☐ 1^{re} année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

N'oubliez pas de valider les saisies à chaque étape.



COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 29/01/24 Au : 07/03/2024

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 12/03/2024

- 1 Avant le conseil de classe
Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.
- 2 Après le conseil de classe
Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 06/05/2024 Au : 30/05/2024

Conseil de classe du 3^e trimestre/2nd semestre : 04/06/2024

- 3 Avant le conseil de classe
Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.
En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3^e), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2024.
- 4 Après le conseil de classe
Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.	Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.
--	---

Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

AFFECTATION ET INSCRIPTION

- 5 Fin juin
Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EduConnect

Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
**assistanceteleservices.
education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)